

CONVENTION DE PRET D'EXPOSITION

ENTRE

L'auteur, désigné ci-après par le terme « le prêteur ».

ET

La Commune de représentée par son Maire, M agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération du Conseil Municipal en date du....., désignée ci-après par le terme « l'organisateur ».

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet d'organiser les conditions de prêt d'une exposition.
L'auteur met à disposition de la Bibliothèque une exposition intitulée «.....» du ? (mois) au ? (mois) 20 ??.
Pour toute poursuite de la mise à disposition au-delà du délai visé à l'alinéa précédent, un avenant à la présente convention sera signé par les parties contractantes.

Article 2 : Obligations de l'organisateur

L'organisateur s'engage à souscrire les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la perte, au vol, à la détérioration ou à tout autre sinistre à l'occasion de cette mise à disposition et à transmettre copie des polices d'assurance correspondantes au prêteur.
Ces frais d'assurance sont supportés par l'organisateur

. Valeur de l'exposition : Euros.

. Contenance :

- cadres composés de Illustrations/photographies originales. Quel est le conditionnement ?
- plaquettes explicatives sous cadres.

L'organisateur s'engage en outre à ne pas céder cette exposition

Article 3 : Prix

Le coût du prêt de l'exposition s'élève à euros TTC et sera facturé par, l'auteur.

Article 4 : Prêt et retour de l'exposition

Les frais de transports incombent à l'organisateur.

Prêteur :

Adresse + coordonnées

Organisateur :

Adresse + coordonnées et nom de la personne contact

Cette convention qui ne donne pas lieu à des frais d'enregistrement a été établie en 2 exemplaires.

Fait à

Le

Pour la commune ou l'intercommunalité

L'auteur

Le Maire / Président

Nom

Nom

Signature et cachet

Signature et cachet

AVENANT A LA CONVENTION DE PRÊT D'UNE EXPOSITION

ENTRE

L'auteur, désigné ci-après par le terme « le prêteur ».

ET

La commune de, représentée par son Maire, M agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégué par délibération du Conseil municipal en date du

Est conclu l'avenant à la convention de prêt de l'exposition du Au

DUREE DE PRÊT

Le présent avenant porte sur le prolongement du prêt du ... au

VALIDITE DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet, à compter de sa signature par le commanditaire.

Fait à

Le
Pour le Département de la Sarthe
Le Président du Conseil général,

Fait à

Le
Pour le Maire